



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 31645

Texte de la question

Mme Claude Darciaux souhaite attirer l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur les conditions d'accessibilité aux épreuves du permis de conduire pour les personnes atteintes de surdit  et l'indispensable int gration des personnes handicap es. Les personnes touch es par la surdit  repr sentent 7 % de la population fran aise, dont 10 % souffrent d'une surdit  s v re ou profonde. Ces derni res sont confront es   de nombreuses difficult s quant aux conditions d'acc s au permis de conduire, permis souvent indispensable pour une meilleure int gration des handicap s dans la vie professionnelle. Afin de permettre une meilleure int gration des populations handicap es, il conviendrait d'adapter les dispositions figurant dans le code de la route en pr voyant par exemple l'organisation par la tutelle de cours sp cialis s de code assurant un soutien compl mentaire pour les jeunes sourds ou en rendant obligatoire la pr sence d'un interpr te capable d'assurer la traduction des consignes de l'inspecteur lors de l'examen de conduite pratique. Les attentes des associations, des familles et des jeunes sourds sont vives. Aussi elle souhaiterait conna tre les mesures qu'elle entend prendre en la mati re.

Donn es cl s

Auteur : [Mme Claude Darciaux](#)

Circonscription : C te-d'Or (3  circonscription) - Socialiste

Type de question : Question  crite

Num ro de la question : 31645

Rubrique : S curit  routi re

Minist re interrog  : personnes handicap es

Minist re attributaire :  cologie, d veloppement et am nagement durables

Date(s) cl e(s)

Question publi e le : 13 janvier 2004, page 222